

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 18 Février 2019.

L'An deux mille dix-neuf, le Lundi 18 février, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Etaient Présents : 21

P. RIO - D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND – S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB
KEBAY – P. TROADEC - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI -
C. VAZQUEZ – F. NDOMBELE – M. GAMINETTE - M. SOILIH – Y. BOUKANTAR - M.
AUBRY - Y. ITOUA – C. RENKLICAY – S. GHENAIM .

Absents Excusés Représentés : 3

A. QAROUACH représenté par C. TAWAB KEBAY – G. BAGAVANE représenté par S.
LAATIRISS – T. DIAWARA représentée par F. OGBI.

Absents excusés : 2

L. HERGAUX – L. CAMARA .

Absents : 9

C. MABANZA – C. M' PIANA – S. GIBERT – S. GAUBIER - S. BENDIAB - D. DIARRA
– G. BINOIS - K. OUKBI – A. LAMOTHE.

Délibération N° DEL – 2019 – 010 : « Compte de gestion 2018 – Budget Principal Ville »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1612-12,

Vu le compte de gestion présenté par Madame la Trésorière de Grigny indiquant les résultats de l'exercice 2018,

Vu le compte administratif 2018 - Budget Principal Ville - présenté par Monsieur le Maire,

Vu l'avis de la Commission Ressources du 14 février 2019,

Délibère, et,

Approuve le compte de gestion 2018 - Budget Principal Ville - dont les résultats s'établissent comme suit :

DEL – 2019 - 010

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	7 643 480,50 €	47 302 847,51 €	54 946 328,01 €
DEPENSES	7 179 229,57 €	45 805 902,77 €	52 985 132,34 €
RESULTATS DE L'EXERCICE	464 250,93 €	1 496 944,74 €	1 961 195,67 €
REPORT A NOUVEAU N-1	- 16 162 133,03 €	2 261 281,76 €	- 13 900 851,27€
RESULTATS DE CLOTURE 2018	- 15 697 882,10 €	1 506 657,34 €	- 14 191 224,76€

Déclare que ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve,

Dit que ce compte de gestion est conforme au compte administratif 2018 - Budget Principal Ville.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,



A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized loops and a long horizontal stroke.

Philippe RIO

Vote : *A l'Unanimité.*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :

Transmis au contrôle de légalité le : **1 2 MARS 2019**